



<https://ants.gouv.fr>

Ma demande de carte d'identité et passeport se simplifie

- 1- Je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.
- 2- Je crée pour cela un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres de sécurisés : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr> , et je saisis mon état-civil et on adresse.
- 3- Je prends note du numéro e pré-demande qui n'est attribué.
- 4- Je choisi l'une des mairies équipées de bornes biométriques (liste jointe) prendre rendez-vous dans l'une des mairies de votre choix.
- 5- Je rassemble les pièces justificatives.
- 6- Je me présente au guichet de la mairie choisie avec mon numéro de pré-demande pour y déposer on dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
- 7- Je retire ma carte d'identité ou passeport dans la mairie où j'ai déposé ma demande.

